

# Regards sur SABLET 2025





<b>Edito du Maire</b>	<b>1</b>
<b>Trombinoscope</b>	<b>2-3</b>
<b>Les Écoles</b>	<b>4 - 5</b>
<b>Social</b>	<b>6</b>
<b>EHPAD</b>	<b>7</b>
<b>Urbanisme</b>	<b>8-9</b>
<b>Travaux</b>	<b>10-11</b>
<b>Environnement - Nuisances</b>	<b>12-13</b>
<b>Evènementiels</b>	<b>14-15</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>16</b>
<b>Sport</b>	<b>17</b>
<b>Page Vigneronne</b>	<b>18</b>
<b>Voirie</b>	<b>19</b>
<b>Zone Artisanale</b>	<b>20</b>
<b>Rescensement</b>	<b>21</b>
<b>Communication</b>	<b>22</b>
<b>Artisans</b>	<b>23</b>
<b>Commerçants</b>	<b>24-25</b>
<b>Associations</b>	<b>26</b>
<b>Opposition</b>	<b>27</b>
<b>Page ouverte au Maire</b>	<b>28</b>
<b>Infos pratiques</b>	<b>29</b>

Rédaction :

Monsieur le Maire Jean-Pierre LARGUIER

Sylvie LAFFONT

Remerciements à l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration de ce bulletin.

Photos : Jean-Claude CAVALIÈRE, Pierre RASPAIL, Gérard BOULETIN, Eric ROSO Joëlle MARTIN et photographes anonymes.

Impression : Imprimerie RIMBAUD - Cavaillon - 04 90 06 60 36



**C**hers Sabletains et Sabletaines, il y a maintenant 12 ans, vous m'avez fait l'honneur et la confiance de m'accorder la responsabilité de notre beau village de Sablet. Douze années au service de notre commune, de ses habitants, de ses associations, de ses artisans, de ses vignerons, de tous ceux qui font battre le cœur de notre village.

Ces années ont été riches : riches en projets, en rencontres, en réussites, mais aussi en défis. Ensemble, nous avons œuvré pour préserver notre patrimoine, améliorer le cadre de vie, et préparer l'avenir de Sablet.

Nous avons vu notre village évoluer :

- Les travaux de rénovation du centre ancien ont redonné à nos ruelles leur charme d'autan tout en facilitant la vie quotidienne ;
- Le soutien à nos associations et à nos écoles a renforcé le lien social et transmis nos valeurs aux jeunes générations ;
- L'attention portée à l'environnement, à la viticulture et à l'attractivité touristique a permis de conjuguer développement et respect de notre identité ;
- L'amélioration de la sécurité participation citoyenne avec les gendarmes ;
- Le cheminement de la RD23 qui permet la sécurisation des jeunes et des administrés qui prennent le bus ;
- L'implantation des nouveaux jeux sur l'aire et installation du City Stade ;
- L'isolation et la mise en place de la GEOTHERMIE aux écoles ;
- Le remplacement de l'éclairage public en LED qui va permettre un éclairage plus sobre toute la nuit. Les travaux seront terminés au premier trimestre 2026 (plus de 200 candélabres seront changés) ;
- La réhabilitation totale de la grande rue ;
- La rénovation de la station d'épuration avec un nouveau bassin d'orage ;
- Le développement des circuits courts à la cantine et menus bios et embauche d'un nouveau chef ;
- La station de lavage des engins agricoles pour aider nos viticulteurs ;
- Une fiscalité qui est restée figée depuis le début des mandats ;
- La réfaction complète des courts de tennis ;
- La mise en place d'un service de CNI et Passeport ;
- La communication améliorée avec l'outil panneau pocket et un nouveau site Sablet.

Je veux remercier du fond du cœur toutes celles et ceux qui ont partagé cette aventure :

- Les membres du conseil municipal, anciens et actuels, pour leur travail et leur dévouement ;
- Les agents communaux, qui font vivre au quotidien nos services publics avec sérieux et humanité ;
- Les associations, les commerçants, les enseignants, les bénévoles, qui animent et font battre le cœur de notre commune ;
- Et bien sûr vous, habitants, pour votre confiance renouvelée et vos échanges toujours constructifs.
- Être maire est une responsabilité exigeante, mais c'est surtout un honneur. Celui de servir les autres, d'agir concrètement pour améliorer la vie de tous.

Aujourd'hui, à l'heure de dresser ce bilan, je ressens à la fois la fierté du chemin parcouru et la conscience du travail qui reste à accomplir.

Car un village, c'est un organisme vivant. Il grandit, il change, il s'adapte. Et je crois profondément que Sablet a encore beaucoup de belles pages à écrire. Le temps passe, mais l'esprit de Sablet demeure : celui d'un village uni, fier de son histoire. Sablet est un village vivant, solidaire et tourné vers l'avenir.

Il faut que notre village poursuive son évolution dans une continuité paisible et prospère.

Pour finir, je souhaite présenter au nom de toute l'équipe municipale de très bonnes fêtes de fin d'année 2025.

Je vous donne rendez-vous à la salle des fêtes de Sablet le jeudi 8 janvier 2026 à 19 heures pour la cérémonie des vœux.

D'ores et déjà, j'adresse à chacune et à chacun de vous, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour l'année 2026.

Le Maire de Sablet  
Jean-Pierre Larguier

Vive Sablet,  
Vive la République,  
Et vive la France !



# Trombinoscope

## Le Conseil Municipal



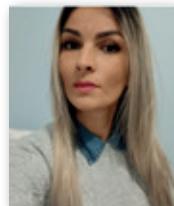
**Jean-Pierre LARGUIER**, Maire, Vice-Président de la Communauté de Commune Vaison-Ventoux,  
**Christian BONFILS**, 1<sup>er</sup> Adjoint, **Christine BOSONE**, 2<sup>ème</sup> Adjointe, **Benoit GILGENMANN**, 3<sup>ème</sup> Adjoint,  
**Sylvie LAFFONT**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Conseillère Communauté de Communes Vaison-Ventoux,  
**Mireille MEFFRE**, Conseillère Municipale, **Cheli ALBERCA**, Conseillère Municipale,  
**Florence MASSON REGNAULT**, Conseillère Municipale, **Caroline GOMEZ**, Conseillère Municipale,  
**Jean-Claude RAYNAUD**, Conseiller Municipal, **Michel ISNARD**, Conseiller Municipal,  
**Patrick IBANEY**, Conseiller Municipal, **Nadia EL MAHSANI**, Conseillère Municipale,  
**Jean-Claude FROGER**, Conseiller Municipal, **Olivia GAZZANO**, Conseillère Municipale

# Le Personnel de Mairie

A  
D  
M  
I  
N  
I  
S  
T  
R  
A  
T  
I  
F



**Mireille ISENBART**  
Urbanisme



**Vanessa CORSO**  
Secrétaire Générale/ R.H



**Christine BAENA**  
Administratif/ R.H



**Sylvie LARGUIER**  
Bibliothèque



**Christelle TRAMIER**  
Accueil/CNI/Passeport

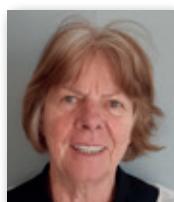
L  
E  
S  
É  
C  
O  
L  
E  
S



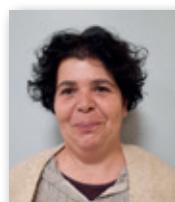
**Sandrine GIANCATARINA**   **Christine GOUZIEN**



**Nathalie RAYNAUD**



**Nadine GILGENMANN**  
Remplaçante



**Céline FAYARD**  
Remplaçante



**Rémi FOROT**

T  
E  
C  
H  
N  
I  
Q  
U  
E

A  
S  
V  
P



**Abderrazak HIRECH**



**Patrice ROUMANILLE**  
ASVP



**Murielle SALAUN**  
(En arrêt maladie)

## Les écoles

Lundi 01 septembre 2025, ce sont 123 élèves qui ont fait leur rentrée, accueillis par le directeur Nicolas Ponçon et tous les professeurs de l'école La Fontaine des Fées.

L'équipe enseignante se partage en 2 classes maternelles et 4 classes élémentaires réparties comme suit :

Effectif de l'école primaire de Sablet									
Mme Julia Kerangueven	Mme Marie-Pierre Julien	Mme Ludivine Puzin	Mme Sarah Luppi	Mr Ponçon Nicolas & Mme Hélène Mathevet	Mr Daniel Pourpre				
MS	PS	GS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM1	CM2
22	11	11	6	11	20	12	9	5	16
22	22		17		20		21		21
Effectif TOTAL : 123 élèves									

Nous avons une nouvelle enseignante pour la classe de CE1 en la personne de Sarah Luppi.

Mme Clémentine Lavaud occupe le poste d'ITR.

Nos AESH : Joanna Clouet, Stéphanie Guinot et Pascale Vœux accompagnent et aident les élèves dans l'apprentissage des fondamentaux.

Nos agents des écoles : Sandrine et Carine en tant qu'ATSEM, Cindy animatrice périscolaire, Christine, Nadine et Céline agents techniques, Nathalie et Rémi responsables du restaurant scolaire, ensemble ils assurent les services périscolaires

## QUELQUES ACTIVITES AU SEIN DE L'ECOLE EN 2025

### Classes déplacées à Nice : du 17 au 20 mars / classes de CE2-CM1 et CM2 :

Les deux classes de CE2-CM1 et CM2 sont parties en classe déplacées pour l'occasion du 17 au 20 mars à Nice sur les traces des peintres. Au programme, visites des musées Chagall, Matisse à Nice, Picasso à Antibes et du musée océanographique de Monaco.

### Carnaval : vendredi 28 mars

Les élèves se sont déguisés, ont défilé dans la cour, ont gouté, puis après une déambulation dans le village, ont jugé Carmen-tran et lui ont lancé des confettis avant de danser dans la salle des fêtes. Merci à l'APE pour ce moment.

**Naturoptère :** la Classe de CP s'est rendue au Naturoptère le jeudi 24 avril, les élèves ont pu étudier la vie du sol ainsi que le cycle de vie des insectes.

**La grotte Chauvet :** la classe de CE1-CE2 s'est rendue à la grotte Chauvet le lundi 12 mai, les élèves ont visité la réplique de la grotte, la galerie de l'Aurinacien, le spectacle Animal et ont terminé leur journée par un atelier sur la chasse.

### Challenge « Tous à vélo en Vaison Ventoux » : Du 19 au 24 mai 2025 :

L'objectif de ce challenge proposé par les animateurs de l'école de sport est d'inciter les enfants à utiliser le vélo comme moyen de déplacement privilégié sur cette semaine-là.

Faire un minimum de 15km à vélo sur l'ensemble de la semaine. Au total, nous avons effectué 551 kms sur cette semaine et nous sommes 3èmes au classement des écoles de la communauté de communes.

### Rencontre sports collectifs Cycle II : le mardi 27 mai à Sablet :

Au cours de cette journée, nos élèves ont pu s'initier au Handball, Football, Flag rugby, la Crosse Canadienne, le Tchoukball... mais aussi des défis athlétiques : courir, sauter, lancer, ainsi qu'un QCM collectif des règles de jeux des sports de la journée.

Le goûter a été offert par la coopérative scolaire et la communauté de communes.

### Visite du collège par les CM2 : le 2 juin

Les élèves ont pris le bus de ligne afin de se rendre au collège qu'ils ont visité dans un premier temps, avant d'être intégrés dans des classes de 6è.

### Journée Orientation et cinéma pour les CE2-CM1 et CM2 le jeudi 5 juin

Afin de clôturer le cycle Course d'orientation, les élèves ont participé à une course d'orientation sur le parcours de santé. Après un pique-nique, ils ont pu voir le film « Flow » au cinéma Le Florian.

### Musique : Concert du 16 juin 2025 dans la salle des fêtes :

Les élèves de l'élémentaire, sous la direction de Laurie Duché notre intervenante musicale, ont présenté le spectacle « couleurs » qui clôture le travail de l'année.

### Projet oiseaux classe de PS-MS-GS : Visite du Zoo d'Upie le 17 juin

La classe de PS-MS a étudié les oiseaux tout au long de l'année, par des actions telles que : identifier différentes espèces d'oiseaux et leurs particularités, observer les oiseaux de nos jardins avec l'installation d'une mangeoire et de nichoirs dans la cour. Cette action s'est terminée par une sortie au parc des oiseaux d'Upie le mardi 17 juin avec la classe de PS-GS.

# Services périscolaires

Selon le dernier rapport national de la Fédération des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire, le coût réel d'un repas englobe bien plus que les seuls ingrédients : il inclut le personnel, les locaux, l'énergie, l'hygiène, la gestion et l'ensemble des services nécessaires au bon déroulement du temps méridien.

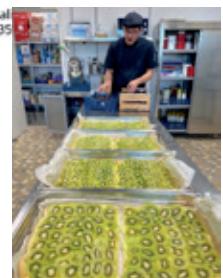
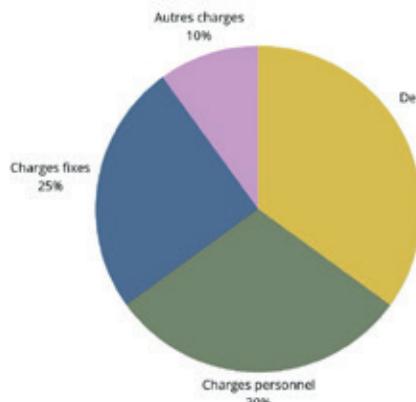
Pour mieux comprendre ce que représente réellement un repas en restauration scolaire, nous présentons ci-dessous la répartition moyenne nationale de son coût, poste par poste. Ce graphique permet de visualiser clairement comment se structure cette dépense à l'échelle d'une commune comme Sablet.

Nos remerciements à Catherine MLINAS DDEN rattachée à l'école de Sablet, qui a coordonné cette enquête pour notre groupe scolaire La Fontaine des Fées.



## Répartition du coût moyen d'un repas en restauration scolaire

Coût moyen annuel par enfant : 850€



Enquête de la fédération nationale des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire



## SECURITE, PENSONS A NOS ENFANTS :



Le plan Vigipirate « sécurité renforcée - risque attentat » est toujours activé et se maintiendra sur l'ensemble du territoire national pour l'année scolaire.

Les abords des écoles représentent une zone à risques où l'aménagement et la sécurité sont essentiels.

Pour nos enfants, nous vous demandons de respecter les recommandations suivantes :

- d'éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves,
- de stationner vos véhicules sur le parking des écoles, en laissant libre l'emplacement PMR (personne à mobilité réduite)
- l'accès des écoles, de la crèche et de la salle des fêtes est sécurisé par une barrière qui restera fermé tous les jours d'école
- Cigarettes aux abords des écoles : **Depuis le 1er juillet 2025**, la loi interdit toutes personnes, parents et personnel de fumer aux abords des écoles.

Le CCAS de Sablet a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : familles, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées ou en difficultés. Il offre une aide à l'instruction des dossiers administratifs ainsi qu'un accompagnement dans la vie quotidienne.

Les familles à revenus modestes peuvent prétendre à la gratuité des transports scolaires organisés par le Conseil Départemental du Vaucluse.

Il existe également des bourses départementales destinées aux collégiens.

- Espace Départemental des Solidarités - EDeS - Rue Laennec 84110 Vaison la Romaine -  
Tel : 04.90.36.53.50

Cet espace intervient dans le cadre de :

- Médiation familiale :
  - perte d'autonomie, vieillissement
  - conflit parents/adolescents, Grands-Parents / petits enfants
  - Conflit conjugal
- Médiation patrimoniale
- Médiation internationale



### ■ NOËL pour les ainés :

Le CCAS offre aux personnes âgées de 75 ans et plus, un magnifique panier garni aux couleurs et saveurs de Noël, distribué par notre agent Patrice ROUMANILLE, mais aussi par certains élus de la commune.

Les résidents de l'Ehpad « le Tilleul d'Or » ne sont pas oubliés. Chaque année le CCAS leur offre un petit présent, quelques gourmandises et produits de toilette qui leur sont remis lors d'un goûter offert par l'Ehpad.

De même, nos séniors se retrouvent le premier mercredi du mois de décembre pour fêter Noël autour d'un loto organisé par le Club du 3è âge et financé par le CCAS, suivi d'un goûter très gourmand.

### ■ Aide aux personnes de plus de 60 ans :

Si vous avez besoin de recourir aux services d'une aide à domicile de façon temporaire, la demande se fait auprès des caisses d'assurance maladie ou des mutuelles.

Si vous êtes autonome mais avez des difficultés pour faire face aux tâches domestiques, vous pouvez demander une aide auprès de votre caisse de retraite, ou prétendre à l'Aide-Ménagère Départementale.

Si vous ne pouvez plus accomplir seul certains actes, vous pouvez faire une demande d'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA).

### ■ Le CLIC Haut-Vaucluse

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique est un service de proximité gratuit offrant un lieu d'accueil, de soutien et de conseils aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Antenne de Vaison la Romaine sur RDV : 06 45 76 58 10

### ■ Aide aux personnes handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) 22 bld Saint Michel 84000 AVIGNON 0800 80 05 79, est à votre disposition pour vous aider, vous permettre de formuler vos attentes et vos besoins en lien avec votre situation de handicap ou celle de votre enfant.

### ■ Maison de Services Publics (MSP)

Orientée sur le numérique, cette MSP regroupe plusieurs opérateurs (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA) qui ont fait part de leur intérêt pour s'établir dans les locaux de La Poste à Sablet. Conseils juridiques.

Les équipes soignantes proposent au quotidien des activités sur des temps collectifs et des temps individuels. La diversité des animations répond aux besoins et aux envies des habitants de l'Ehpad en créant des opportunités de partage et de sociabilisation tout en rompant la solitude et l'ennui.

Les personnes se retrouvent dans la salle commune pour participer à plusieurs activités.

**Voici l'éventail des activités proposées tout au long de l'année.**

- activités physiques adaptées travaillant l'équilibre la mobilité, jeux de ballon, d'adresse pour les amplitudes des gestes, pétanque ....
- activités manuelles comportant les ateliers cuisine,



épluchage de fruits et de légumes, préparation de pâtisserie et autres gourmandises comme les smoothies en été. Lorsque le temps le permet jardinage et semis, les personnes apprécient embellir le jardin ou confectionner des petits objets lors des ateliers bricolage. Le tricotage, le crochet ou la peinture,

- ateliers cognitifs comportant les ateliers sur la mémoire, stimulant les sens et les échanges au travers des jeux tel que les quizz, petit bac, jeux de sociétés (dominos, belote scrabble...) mots croisés, lecture du journal,



- activités sociales culturelles et loisirs avec le chant, quizz autour des chansons, spectacles, karaoké, cinéma avec la diffusion de films sur grand écran,
- activité spirituelle avec la venue du prêtre le 3ème jeudi du mois à 16h
- Atelier bien être, manucure, esthétique. Venue de 2 coiffeuses au sein de l'établissement le mercredi ou le vendredi.

1 à 2 fois par mois l'établissement fait venir un chanteur. L'occasion de fêter les anniversaires en chanson et de faire quelques pas de danses .

Aux beaux jours, des sorties sont organisées comme, le bal , restaurant, loto , olympiades, pétanque balade en bateau sur le Rhône à Avignon ....permettant de s'ouvrir vers l'extérieur.



Les habitants sont également conviés à certaines réunions comme le Conseil de la Vie Sociale .

Les activités sont adaptées aux capacités des personnes et chacun est libre d'y participer. Certaines familles s'impliquent ainsi que l'association tenue par des membres bénévoles pour offrir plus de diversités et de convivialités .

## ÉLECTIONS

Nous allons procéder aux élections MUNICIPALES les 15 et 22 MARS 2026. Si vous êtes absent, pensez à donner procuration.

Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

**INSCRIPTIONS JUSQU'AU  
06 FEVRIER 2026**

- En mairie
- Par internet sur [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Par courrier (formulaire cerfa N°12669\*02)

(Dans tous les cas prévoir un justificatif d'identité et de domicile).

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter vous devez OBLIGATOIREMENT vous munir d'une PIÈCE D'IDENTITE. La carte d'électeur, quant à elle, n'est pas un document obligatoire.

Petit Rappel: Elections Présidentielles: Premier Semestre 2027.



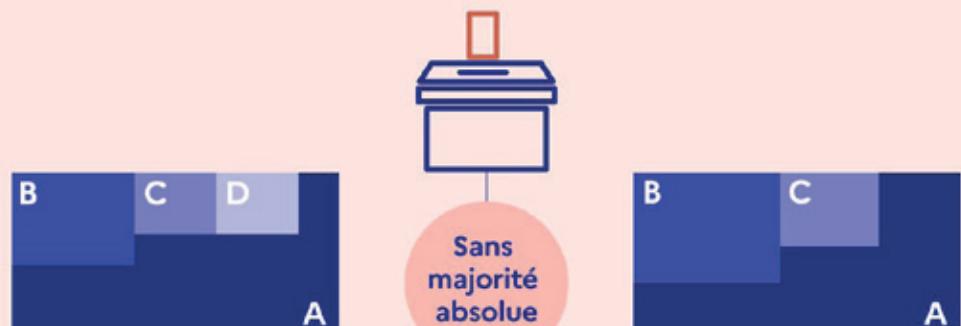
### Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de 1 000 habitants et plus ?



**Liste complète et sans modification de présentation**

**Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)**

**Alternance stricte femme/homme**



#### 1<sup>er</sup> TOUR

La liste A obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés :  
> elle obtient la moitié des sièges (**prime majoritaire**).

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :  
> liste A  
> listes B, C, D (si elles ont obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés).

#### 2<sup>nd</sup> TOUR

**Mêmes règles de répartition** que pour le 1<sup>er</sup> tour (prime majoritaire, représentation proportionnelle).

Mais seules les listes qui ont obtenu **plus de 10 % des suffrages exprimés** au 1<sup>er</sup> tour peuvent se maintenir (ex. la liste D n'est pas présente au 2<sup>nd</sup> tour). Les listes qui ont obtenu **plus de 5 % peuvent fusionner**.

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1er janvier 2022, la mairie de Sablet peut recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

### Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

1. Un service en ligne accessible 7j/7-24h/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.
2. Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
3. Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
4. Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
5. Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.
6. Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.



### Comment faire ?

Rendez-vous sur le site : <https://portail-usager.sirap.com> et suivez les instructions page par page.

### L'agent en mairie pourra-t-il toujours m'aider à constituer mon dossier ?

Les agents municipaux seront disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

### Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Si vous avez des difficultés à constituer votre dossier électronique, l'Espace France Services Vaison Ventoux peut vous aider. Ce service a été mis en place gratuitement par la communauté de communes dans ses locaux pour accompagner la population sur toutes les démarches administratives du quotidien.

Contact : Espace France Services - Communauté de communes Vaison Ventoux - 375 avenue Gabriel Péri à Vaison-la-Romaine

Tel : 04 90 36 52 13

[vaisonventoux@france-services.gouv.fr](mailto:vaisonventoux@france-services.gouv.fr)

**Cependant, la mairie reste votre seul interlocuteur pour toutes les questions techniques relatives à votre dossier d'urbanisme et à son suivi.**

### A noter :

le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse suivante : Mairie de Sablet - 38 route d'Orange - 84110 SABLET

Contact : 04 90 46 90 19

[urbanisme@sablet84110.fr](mailto:urbanisme@sablet84110.fr)

[www.sablet-provence.fr](http://www.sablet-provence.fr)

### CAUE - architecte conseil

**Depuis quelques mois Céline ANDREAULT succède à Stéphanie PASSEBOIS.**

**Pour connaître les jours de permanence de l'architecte,**

**Par téléphone contacter la mairie : 04.90.46.90.19**

**Par mail : [celineandreault@caue84.fr](mailto:celineandreault@caue84.fr)**

### ECOLES



- Nous avons réalisé le remplacement des fenêtres de la cantine, de la cuisine, des W.C. filles et garçons ainsi que l'isolation par l'extérieur du mur Ouest de l'école.
- Nous avons procédé au remplacement des clim's réversibles de la Salle des fêtes tombées en panne.

### STATION D'EPURATION DE SABLET/ SEGURET

- Les travaux de la station d'épuration sont achevés, le chemin de roulement du clarificateur, vieux de 36 ans, a été renforcé afin de ne pas bloquer la station.
- Les nouvelles pompes ayant subi des avaries en raison de vieux dépôts ont été changées.
- Sur les prescriptions de l'agence de l'eau le fossé reliant la Station à l'Ouvèze a été débroussaillé sur ses 805 mètres.
- Un nouveau poste de relevage dans la Z.A. Camp Bernard est mis en fonction.

### VOIRIE

- Le trottoir longeant le bâtiment des dentistes a été remis à niveau.
- Le chemin de Coste Chaude est renforcé en raison d'un affaissement de la voirie.
- La sécurisation du RD23 est achevée avec la mise en place d'un cheminement piéton sûr, le remplacement des éclairages public et l'enfouissement de tous les réseaux aériens électriques, téléphoniques, fibre.
- Le remplacement total des éclairages public du village a commencé et sera achevé dans le premier trimestre 2026. Les phases d'éclairage vont évoluer comme suit:



du coucher du soleil à 21h : 100%

de 21h à 1h : 50%

de 1h à 6h lever du soleil : 20%

Sauf pour l'Aire de la Croix et place des Barrys :

du coucher du soleil à 1h : 100%

de 1h au lever du soleil : 50%

• La rénovation de la voirie de la grand-rue et Petit portail est lancée. Ainsi l'intégralité du vieux village sera rénové.

### ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

- La seconde partie de l'ancienne caserne est en travaux et sera louée.
- La toiture de l'ancienne caserne des pompiers a été réparée suite à la découverte de plusieurs fuites.

### STADE ET TENNIS

- Le remplacement de l'éclairage du stade est en cours et un nouveau système de chauffage mis en place. Une convention est signée avec le club de foot permettant de clarifier les périodes de tonte, d'arrosage, et marquage du terrain.
- Le réglage des éclairages nouveaux des cours de tennis a été corrigé et satisfait pleinement le club.

### DIVERS



- Plusieurs nids de frelons asiatiques ont été traités.
- Nous avons fait inspecter les arbres de la commune et abattre les arbres représentant un danger pour nos concitoyens.
- Les platanes de la commune ont été élagués. Il en reste néanmoins 1 qui sera traité par ENEDIS en raison de la présence proche d'une ligne Haute Tension.
- La bibliothèque a subi un dégât des eaux à la suite d'un remplacement de compteur par la SAUR dans la grand-rue.
- La toiture des ateliers est sécurisée par le remplacement de la ferme cassée.
- Plusieurs grillages ont été réparés (écoles, espace jeunes, stade...)
- Nous avons fait procéder à la dératisation du centre du village et des abords de la maison médicale.
- Nous avons eu un devis pour la réparation de la toiture de l'église et les travaux sont prévus premier semestre 2026.
- Les portes des W.C publics sont changées.
- L'épareuse de la Mairie a été réparée.



## Nuisances sonores (Autorisation de faire du bruit)

Avoir le droit à une ouverture tardive ne donne pas droit à faire du bruit. Il y a l'arrêté préfectoral qui s'applique pour des dérogations permanentes où le bruit est autorisé : Fête votive. Là le bruit est autorisé, mais ne dédouane pas le débitant de demander une autorisation de fermeture tardive, ni d'extension de terrasse selon le cas. Il y a des dérogations exceptionnelles que peut accorder le maire : Fête des vignerons du 13 juillet, par exemple.

Une précision : les animations musicales via DJ ou Karakoé n'entrent pas dans ce cadre là. Peuvent nécessiter une demande d'autorisation tardive, si le débitant, le restaurateur ou l'utilisateur veut aller



au-delà de l'heure légale (22h00), mais ne donne pas droit de faire du

bruit en extérieur en dehors des cas énoncés ci-dessus.

## Points d'enlèvements des ordures ménagères

Les déchets produits au quotidien doivent être triés et collectés selon des dispositions bien précises.

Les ordures ménagères sont les déchets que les foyers produisent au quotidien et qui sont jetés à la poubelle (déchets alimentaires, papiers, emballages, végétaux, bouteilles).

Certains déchets peuvent être recyclés, c'est pourquoi il est nécessaire de trier ses ordures ménagères et jeter à part les déchets qui sont recyclables.

Depuis le 1er janvier 2024 les particuliers doivent trier les biodéchets à la source. (composteur individuel, et bac à composte fourni et installé par la mairie sur un lieu public accessible).

### RAPPEL :

**Bac gris** : déchets alimentaires qui ne peuvent pas être compostés, petits objets : stylo, rasoir, brosse à dent, certains vêtements non recyclables.

**Bac jaune** : emballages d'aliments secs, céréales, riz, pâtes alimentaires, boîtes de pizza, briques de lait, de jus de fruit, canettes métalliques, boîtes de conserve. Petits emballages plastique tels que les

flacons de shampoing, gel douche, sacs en plastique

**Bac bleu** : journaux, magazines, tracts, publicités, petits cartons coupés en petits morceaux

Conteneur pour le verre : pots de confiture, tous les pots en verre, flacons, bouteilles. Attention les bouchons et les couvercles sont strictement interdits dans ce conteneur

Colonne à cartons : cartons d'emballage marron aplatis et pliés

Les piles, solvants, pots de peinture, seringues, batteries, font l'objet d'une réglementation spécifique et ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères. Il en va de même des appareils électriques, petits électro-ménager, vêtements recyclables et encombrants. Ces déchets doivent être transportés à la déchetterie.

### RAPPEL :

Les dépôts sauvages sont strictement interdits aux points des ordures ménagères et dans la nature.

La mairie offre aux habitants de Sablet un

ramassage gratuit des encombrants tous les premier et troisième jeudi de chaque mois. Pour cela il suffit de prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie au 04.90.46.90.19.



# Abolements de chiens :

## Rappel de la Loi « Royal du 31 décembre 1992 »

**Les nuisances sonores causées par les abolements de chiens sont envisagées tant par la loi que par la jurisprudence, mais aussi souvent par la réglementation préfectorale, comme pouvant constituer un trouble anormal de voisinage.**

La Loi »Royal » ou Loi du bruit du 31 décembre 1992 constitue un véritable droit commun du bruit. Elle sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Cette réglementation s'applique 24h sur 24 -Article R1334-31 et Article R1337-7 à R1337-10 du Code de la Santé Publique.

**Il est interdit de jour comme de nuit de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.:**

### Déjections

Elles sont nombreuses à occuper les trottoirs de nos villes et villages. Que dit la loi au sujet des déjections. Qui fixe les règles et quels sont les risques encourus par les propriétaires qui ne les ramassent pas ?

**Les déjections sont considérées comme des déchets. La réglementation en matière de déjections canine s'appuie sur l'article R632-1 du Code Pénal qui sanctionne le dépôt de déchets, quelque soit leur nature, sur la voie publique en dehors d'espaces prévus à cet effet, ainsi les déjections sont interdites sur les voies publiques (routes, trottoirs, parvis etc...) les espaces verts publics (parcs, jardins public, et les espaces de jeux publics (jardins d'enfants, espaces de jeux, stades, etc...)**

Le seul endroit dans lequel les crottes peuvent « stationner » sont les caniveaux, **à l'exception de ceux situés sur les passages protégés.**

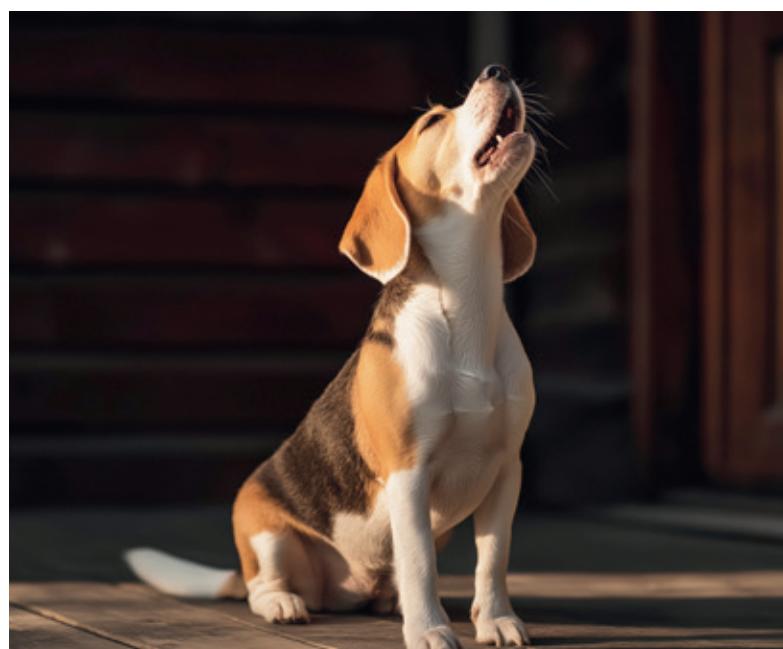
En raison de tout ce qui précède, l'Article R632-1 du Code Pénal et l'Article R541-76 du Code de l'Environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2<sup>e</sup> Classe. Les sanctions peuvent aller de 35euros à 150euros selon les communes et les lieux.

Il est rappelé également que le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et pigeons Article 120 du RSD, est strictement interdit et passible de sanctions.

### Application des sanctions sur la commune de Sablet :

En conséquence, en cas de nuisances avérées sur les points ci-dessus, un avertissement sera constaté par un agent municipal assermenté, et en cas de récidive, il sera mis en application l'Article R623-2 du Code Pénal, avec une amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.



# Evènementiels

## Festival théâtre :

Comme chaque année en juillet le festival « théâtre en fêtes » animé par Simon Berdugo, a fait place comble avec une programmation riche et variée.

Les comédiens de la troupe fidèle à Sablet, quittent le festival d'Avignon après leurs représentations, pour se produire les 4 soirées à Sablet, pour le plus grand plaisir d'un public toujours nombreux et connaisseur.



## Exposition Collectif d'artistes



## Inauguration Journée du Livre

La Journée du Livre les 26 et 27 juillet parrainée par Michel Drucker.

Le prix de l'amitié a été remis par Daniel Picouly à Maurice Gouiran auteur de polars pour sa fidélité à Sablet et une distinction spéciale a été remise à Patrick Ollivier Elliott écrivain régional pour sa 37<sup>e</sup> participation à la Journée du Livre.



## Exposition Patchword Chapelle St Nazaire et Ren- contres Nationales en Alsace



## Gala Sable et Rythme



## CCEL

L'Association vita danse a changé de nom pour devenir CCEL ( centre chorégraphique Emmanuelle Laroche). Sarah Gaspard (fille d'Emmanuelle) fraîchement diplômée d'état en jazz, a repris les rennes de l'école de danse. L'effectif a bien grimpé et nous continuons avec fierté les cours de classique (éveil, initiation, préparatoire, débutant, moyen et avancé) ainsi qu'une classe étude en classique et jazz contemporain. Il y a aussi des cours de jazz débutant, moyen et avancé ainsi qu'un cours de jazz pour les mamans qui marche très bien !

Site : [www.vitadanse.com](http://www.vitadanse.com)





## La fête votive :

Les 7,8,9,10 et 11 août Sablet battait la mesure au son des orchestres venus chaque soir faire danser un public nombreux. Au programme, concours de boules, de belote, manèges et attractions foraines, et le traditionnel Aioli avec des connaisseurs de plus en plus nombreux.

## Commémoration du 11 novembre



## Fête de la vigne et du vin



## Mondial Running des ENR



## AG de L'A.P.E



# Bibliothèque

## MA BIBLIOTHÈQUE : LE MONDE À PORTÉE DE MAIN

Parce qu'elle invite à la découverte, à la connaissance et à la rêverie, en dehors des circuits marchands, la bibliothèque est particulièrement propice au développement de soi, aux rencontres inattendues et au partage.

Puisqu'en bibliothèque le monde est à portée de main, il suffit d'en franchir les portes !

La bibliothèque est en effet le premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur le territoire, un des lieux les plus démocratiques et inclusifs.

Instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque, c'est offrir un accès simplifié à la lecture, à la culture, à l'éducation et l'information tout en mettant fin à des démarches contraintes au moment de l'inscription. A ce jour de plus en plus de bibliothèques proposent la gratuité du prêt de livres et c'est à partir du 01 janvier 2025 que la municipalité de Sablet a souhaité rendre les inscriptions gratuites pour tous.

### Les dix droits du lecteur

par Daniel Pennac

illustrations de Quentin Blake



1. Le droit de ne pas lire

2. Le droit de sauter des pages



3. Le droit de ne pas finir un livre

4. Le droit de relire



5. Le droit de lire n'importe quoi

6. Le droit au bovarysme



7. Le droit de lire n'importe où

8. Le droit de grappiller



9. Le droit de lire à voix haute

10. Le droit de nous taire

Ces 10 droits se résument en 1 seul dessin :

NE VOUS MORVEZ JAMAIS  
de ceux qui ne lisent pas, si  
vous voulez qu'ils lisent  
un jour.



*Le sport va chercher  
La peur pour la dominer  
La fatigue pour en triompher  
La difficulté pour la vaincre.*

Pierre de Coubertin

# Sports

## Le Tennis Club de Sablet : un lieu de sport... et de convivialité !

Le Tennis Club de Sablet continue de bien vivre et de grandir, et il occupe aujourd’hui une belle place dans la vie du village. Le club réunit près d’une centaine d’enfants, d’adolescents et d’adultes, tous motivés par l’envie de pratiquer un sport complet, accessible et convivial. Deux entraîneurs dynamiques assurent l’encadrement tout au long de l’année, chacun apportant son énergie et son expérience. Les terrains, récemment modernisés, contribuent largement à cette belle dynamique : ils offrent un cadre agréable où l’on a plaisir à venir jouer, s’entraîner ou simplement passer un moment autour du court.

Le club accueille une grande variété de profils : des joueurs loisirs qui viennent taper la balle pour le plaisir, retrouver des amis ou se défouler après le travail, mais aussi des compétiteurs qui aiment se challenger lors des rencontres officielles. Quel que soit le niveau ou l’objectif de chacun, l’état d’esprit reste le même :

simplicité, bonne humeur et respect. Le tennis, ici, est avant tout un moyen de partager du temps ensemble.

### Envie de rejoindre l'aventure ?

Si vous êtes à la recherche d’une activité sportive agréable, ludique et ouverte à tous, le Tennis Club de Sablet est une très bonne option. Vous pouvez intégrer un groupe d’entraînement, progresser à votre rythme, ou préférer un jeu en accès libre en fonction de vos disponibilités. Le club s’adapte aisément aux envies et contraintes de chacun.

### Venez vibrer avec nos équipes !

Les matchs des équipes jeunes et adultes sont également ouverts au public. Les rencontres sont souvent rythmées, surprenantes et pleines de rebondissements. Beaucoup de spectateurs le disent : c’est parfois plus prenant — et plus amusant — que Roland-Garros vu depuis le canapé ! Que vous veniez en-

couragez quelqu’un ou simplement profiter de l’ambiance, vous passerez toujours un bon moment.

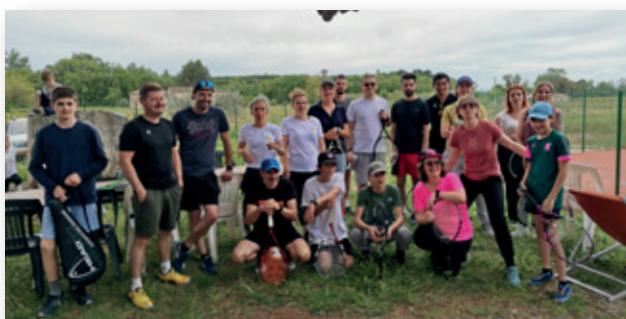
### Accès pour les non adhérents

Même si vous n’êtes pas licencié, il est possible de réserver ponctuellement un terrain grâce à l’application Anybuddy. Une solution pratique pour tester le tennis ou jouer occasionnellement entre amis.

### Un grand merci à la mairie

Le club souhaite remercier chaleureusement la mairie pour la qualité des installations et son soutien constant. Sa réactivité et son implication permettent aux joueurs — petits et grands — d’évoluer dans des conditions optimales. C’est une chance pour le village de pouvoir compter sur des infrastructures entretenues et adaptées.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt autour des courts pour partager un moment sportif et convivial !



## Dentelles Football Club veut être dynamique pour le village

Près de 280 licencié(e)s, de tous âges, sans compter les nombreux supporters qui nous suivent tous les week-ends, qui aiment venir au stade pour le plaisir du sport et celui d’être ensemble : voilà la belle raison d’être de Dentelles Football Club.

L’année 2025 a été riche en actualités et en moments de partages.

Sur le plan sportif, notre club est toujours une très belle référence dans le milieu du Football Vauclusien. Chez les jeunes comme chez les Séniors, chez les garçons et chez les filles, nos équipes sont

régulièrement citées en référence. Nos résultats sont plus que positifs. Au-delà des résultats, l’état d’esprit et la volonté permanente d’inculquer d’abord les principes d’un Football de qualité et d’esprit du jeu sont nos priorités.

14 éducateurs encadrent nos équipes, une vingtaine de dirigeants bénévoles font vivre l’association.

Côté manifestation, l’actualité est toujours aussi riche. 2025 a été marquée par 2 nouveaux évènements : un tournoi régional U15 et notre Primera Bodega qui a permis à plus de 600 personnes

de faire la fête. Ces manifestations sont reconduites en 2026, avec des dates importantes à retenir :

- Loto le 21 mars
- Bodega le 8 Mai
- Tournois de jeunes les 23 et 24 Mai, puis les 13 et 14 Juin

Nous espérons vous voir nombreux au Stade Roux Curel, n’hésitez pas à venir soutenir les équipes de Dentelles Football Club !

Contact : Cédric OLLIVIER - 06 11 16 77 81





2025 est une année viticole marquée par une baisse significative de la production au niveau national et local, avec une chute estimée entre 30 et 40 hectolitres sur l'appellation Côtes-du-Rhône-Villages Sablet qui s'explique en partie par les bouleversements climatiques causant des canicules prolongées et une absence d'eau d'une manière générale sur la période estivale. C'est un millésime frappé par des températures extrêmes, mais qui n'en sera que meilleur : on enregistre pour les premiers jus des rouges sur le fruit, croquant, et des blancs d'une grande subtilité.

La fréquentation touristique à Sablet s'est stabilisée cet été par rapport aux chiffres de l'année précédente et se complète grâce à une hausse surprenante du nombre de touristes sur les mois de Septembre et Octobre comparativement à l'année dernière, où la fréquentation était plus importante sur les mois de Juin, Juillet et Août. Le syndicat des vignerons et la Maison des vins et du tourisme continuent de travailler sur le projet du sentier vigneron de Sablet, dont l'accomplissement a été retardé par de nouvelles idées pour consolider le parcours et le rendre accessible à tous. Nous gardons bon espoir que celui-ci soit terminé pour le premier trimestre de 2026. Le sentier se sépare en deux boucles autour du village, la première d'une distance totale de 4.1km qui s'arrête à la moitié, et la boucle complète de 8.2km allant presque jusqu'à Séguret.

La dixième édition de Soirée en Sablet a été particulièrement animée cette année avec un total de 1600 verres vendus et une fréquentation équivalente à celle de 2024. Le choix d'un nouveau groupe ("Buffet Sonore") pour animer la soirée a été bien reçu par les habitués. Nous avons hâte de vous retrouver pour la prochaine qui s'annonce tout aussi mémorable !

Photo prise lors de la dixième édition de Soirée en Sablet, le 13 juillet 2025



Nous vous attendons nombreux également pour le marché de Noël de Sablet qui aura lieu le samedi 13 décembre de 10h à 18h sur la place de l'Aire de la croix, avec la participation de la plupart des associations sablétaines. Les vignerons seront également présents toute la journée à leur stand pour vous faire déguster et peut-être redécouvrir leurs fidèles cuvées sablétaines. Tombola, calèche, visite du père Noël, démonstration d'artisans, le programme ravira les petits et les grands ! Nous préparons également pour janvier prochain une Saint-Vincent, célèbre fête vigneronne venue tout droit des vignobles bourguignons, qui consiste à passer de caveau en caveau pour déguster les différents vins des vignerons. Cette fête prendra place au coeur du village toute la journée, où le vin de Sablet et les produits du terroir de la saison seront à l'honneur. Tous les détails de cette fête vous seront révélés prochainement, surveillez bien vos boîtes aux lettres et vos réseaux ! La date est fixée pour le samedi 24 janvier.

Enfin, la maison des vins et du tourisme vous accueille en décembre du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30 et vous conseille pour tous vos cadeaux de Noël, en vous souhaitant par avance de très belles fêtes !

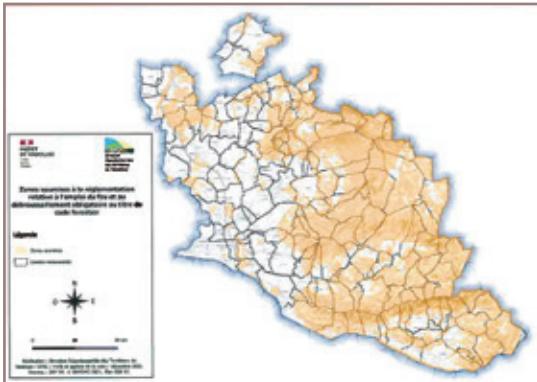


## LE DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le débroussaillement vous protège, vous et votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui entraîne une baisse de la puissance du feu et accroît ainsi votre sécurité.

### Le débroussaillement

- ralentit la progression du feu en le transformant en simple feu courant.
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz.
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation.



Carte définissant les zones soumises à la réglementation suite à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2021. La plupart des communes est concernée. Vous trouverez la carte dynamique des zones soumises à la réglementation sur le site de la Préfecture : rubrique «Emploi du feu», dans «Les documents et liens utiles»

## ENTRETIEN DES FOSSES : UNE NÉCESSITÉ

Le Code de l'Environnement précise que l'entretien d'un fossé a pour objectif de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non.

Tout propriétaire d'un fossé doit le maintenir en bon état de fonctionnement;

L'entretien consiste périodiquement à enlever les embâcles, tels que les branches d'arbres ou autre mais aussi à CURER le fossé, c'est-à-dire le nettoyer en retirant les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial, sans le surcreuser, et restaurer sa fonctionnalité hydraulique.

Maisons débroussaillées épargnées par le feu (Plan de la Tour, incendie du 22 juillet 2003)

Le débroussaillement protège la forêt en limitant le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillement réglementaire concerne les propriétaires de terrains, de constructions et d'installations situés à l'intérieur et à moins de 200 mètres de bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues ou maquis.

L'obligation de débroussailler et le maintien en l'état débroussaillé sont définis par les articles L 134-6 et suivants du Code forestier.

En Vaucluse, la délimitation des massifs forestiers est définie par l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2021.

Les modalités d'application du débroussaillement aux abords des habitations sont précisées dans l'arrêté préfectoral n° 2013049-0002 du 22 octobre 2025. Un guide technique explique aux propriétaires concernés comment appliquer cette réglementation.



## RÉGLEMENTATION NATIONALE INTERDICTION DU BRÛLAGE

**Principe:** Interdiction du brûlage des déchets verts - Article L541-21-1 II du Code de l'environnement:

"Afin de favoriser leur compostage, les biodéchets au sens du présent code, notamment ceux issus de jardin ou de parc, ne

peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs.

A titre exceptionnel et aux seules fins d'éradication d'épiphytie ou d'élimination d'espèces végétales envahissantes, des dérogations individuel/les peuvent être délivrées par le représentant de l'Etat dans le département dans des conditions prévues par décret".

Pour information : les déchets verts sont un type de biodéchets.

## RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE ET DÉROGATIONS

Arrêté préfectoral du 7 février 2018 modifiant l'arrêté préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013 : Interdiction du brûlage des déchets verts

### SAUF:

1. Obligation légale de débroussaillement
2. Déchets liés à l'exploitation agricole
3. Déchets verts liés à la gestion forestière
4. Cause de prophylaxie: obligation de destruction par brûlage (= ensemble des mesures à prendre pour prévenir les maladies).

Sanctions : jusqu'à 450 € d'amende Art R541-78 du Code de l'environnement et Art 48-1 et 49 du Code de procédure pénale Autorités habilitées à constater les infractions :

Maires, adjoints, gendarmes, agents de la police nationale, agents de la police municipale, gardes champêtres, agents de l'OFB.



# Zone Artisanale

## Zone d'activités Camp Bernard : une année de croissance

2025 aura été une année particulièrement active pour la zone d'activités Camp Bernard. Entre nouvelles implantations, projets d'extension et commercialisation complète de l'extension, la zone d'activités confirme son attractivité.

### Herbatech s'installe et voit grand

L'entreprise Herbatech, spécialisée dans la fabrication de compléments alimentaires, implantée à Vaison-la-Romaine, a choisi Camp Bernard pour accompagner sa croissance. Son futur bâtiment de 3 527 m<sup>2</sup> accueillera l'ensemble de son activité de conception et fabrication de compléments alimentaires (gélules, comprimés, sticks).

Le site intégrera :

- des unités de fabrication,
- des zones de conditionnement et d'emballage,
- un pôle tertiaire,
- une large zone de stockage,
- ainsi qu'un espace logistique dédié à la réception des matières premières et à l'expédition des produits finis.

Le démarrage des travaux est prévu en 2026, pour une installation programmée en 2027.

### • Alternative Embouteillage – Projet d'extension

Un projet d'extension est actuellement en phase de

validation pour l'entreprise Alternative Embouteillage. Il porte sur un terrain d'environ 9 000 m<sup>2</sup>, permettant l'agrandissement des bâtiments existants ainsi que des parkings. Ce développement répond aux besoins croissants de l'entreprise pour accompagner ses activités.

### • Pro du Bois rejoint la zone

L'entreprise Pro du Bois, jusqu'ici implantée à Violès, rejoindra prochainement la zone d'activités Camp Bernard. Forte de plus de vingt ans d'expérience et d'un savoir-faire issu notamment des Compagnons du Devoir, elle est spécialisée dans les aménagements en bois, extérieurs comme intérieurs.

Spécialiste des aménagements bois, elle réalise :

- terrasses et plages de piscine,
- pergolas et brise-soleil,
- constructions en ossature bois,
- parquets, mezzanines, cuisines et dressings.

L'entreprise intervient sur le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône. Son installation enrichit l'offre d'artisanat de qualité présente sur Camp Bernard.

### Extension : tous les terrains attribués

L'ensemble des terrains issus de l'extension de la zone d'activités a été entièrement commercialisé.

Certains projets sont encore en cours de finalisation et seront présentés prochainement.



**"Le recensement de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026"**



## Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

## Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

## Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population

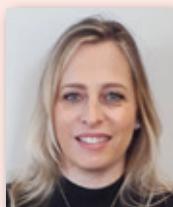
découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies etc. La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Certains pourraient être amenés à supposer des vérifications du Trésor Public ou de l'État. Mais l'INSEE est soumis au protocole de protection des données et rend anonymes vos questionnaires lors du traitement des réponses.

Les agents que la Mairie a recrutés sont soumis aux règles de confidentialité et de secret professionnel, les documents papier seront mis tous les jours dans un espace sécurisé en Mairie.

Pour plus de confidentialité vous aurez la possibilité de remplir le questionnaire en ligne qui sera directement transmis à l'INSEE de chez vous. La Mairie n'aura pas accès aux renseignements fournis sur les déclarations Internet.

## Nos agents recenseurs



**Christine BAENA**  
Administratif/ R.H



**Véronique LAFONT**



**Steven CORSO**

# Communication

## Nouvelle signalétique.

La municipalité va déployer une nouvelle signalétique dans l'ensemble du territoire afin d'améliorer l'orientation, d'harmoniser et moderniser l'image de notre commune. Installation prévue pour la fin de l'année 2025.



## Récupération sapins

La Mairie met en place un espace « Récupération des sapins » aux ateliers municipaux, rue du Levant, du 5 janvier au 19 janvier



## Nous leur souhaitons la Bienvenue :

Récemment installés à Sablet, Antony Beguin et Benjamin Delvallez et Proxi Market, Angélique et Ohina Tissier

**Le garage Beguin**, Route d'Orange est spécialisé dans l'entretien, la réparation de véhicules légers toutes marques

## DB Menuiserie - Menuiseries Alu/Pvc

Spécialisée dans l'agencement d'espaces uniques, l'entreprise intervient dans la menuiserie extérieure, intérieure en standard, sur-mesure ou en rénovation.

## PROXI Market

Depuis le 21 janvier 2025, Angélique et Ohina Tissier ont repris la gérance de l'épicerie. Ils succèdent à Alain et Mimi et proposent la même gamme de produits.



**PORTRAIT d'entrepreneur**

Anthony BEGUIN  
Garage Auto  
Multi-marques

GARAGE BEGUIN  
SABLET

accompagné & financé par Réseau Initiative

Initiative Vaucluse

**PORTRAIT d'entrepreneur**

Benjamin DELVALLEZ  
DB Menuiserie

MENUISERIES ALU/PVC  
SABLET

accompagné & financé par Réseau Initiative

Initiative Vaucluse

## MAÇONNERIE - CARRELAGE - TRAVAUX PUBLICS

NICO - CARREAUX - Tél : 06 17 89 12 35  
IBANEY ET FILS - Tél : 04 90 36 25 29 - 06 19 86 13 88  
LMC Maçonnerie - Tél : 04 90 70 90 45

## VENTE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

CB LES MATERIAUX MODERNES - Tél : 04 90 12 42 50  
France MICRO CIMENT - Tél : 08 10 81 01 08 - 04 90 46 19 49

## FERRONNERIE - D'ART

FERRONNERIE DES DENTELLES - Tél : 06 67 38 04 74  
ETS GIMENEZ - Tél : 04 90 46 91 59

## MENUISERIE

Au fil du bois - Tél : 04 90 46 91 39  
DURRIEUX Franck - Tél : 04 90 70 79 49  
MAGGIO Jeremy - 2 GART' - Tél : 06 24 91 42 11  
DB Menuiserie - Tél : 06 28 77 79 09

## VITRIER - PEINTURE

BOUKERSANNA Boukhyar - Peintre - Tél : 04 90 46 88 71  
GIANCATARINA Ange - Peintre - Tél : 04 90 46 87 54  
GLAIN Stéphane - Peintre - Tél : 04 90 65 04 87 - 06 34 57 32 39  
MOLINA Kévin - Plaquiste - Tél : 07 86 44 15 28  
MAGNANI Nicolas - Peinture - Tél : 04 13 07 81 62

## ELECTRICIEN - ELECTRICITE GÉNÉRALE

AUTOMATISME INTERPHONE  
Tél : 04 88 70 05 95 - 06 70 27 96 95  
NURI-PROVENCE - Tél : 06 62 82 26 68  
FERNANDES José - Tél : 06 22 53 28 07

## MATÉRIEL AGRICOLES - EMBOUTEILLAGE - BOUCHONNIER

C.A.PL - Tél : 04 90 46 90 31  
ALTERNATIVE EMBOUTEILLAGE - Tél : 06 21 49 06 24  
ATELIER DE JEAN-PIERRE « AJP » - Tél : 04 90 28 15 48

## RECYCLAGE - DÉCHETS BTP - RÉCUPÉRATION DÉCHETS FERS

COPAT - Tél : 04 83 97 05 69

## PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - PISCINE

THILLIETTE Grégory - Tél : 06 09 86 63 61  
BEDOIN Fabien - Tél : 06 58 88 79 53 - 07 64 50 42  
SANGUINEDE Bastien : 06 43 01 68 97

## MÉTALLISATION - NEGOCE INDUSTRIEL

SVTA - Tél : 08 90 26 06 55

## RÉNOVATION DE L'HABITAT - CLIMATISATION - CHAUFFAGE

LUNASOL - Tél : 04 90 62 62 62  
IRCF - Tél : 06 28 53 15 01

## AMENAGEMENT - ENTRETIEN JARDIN - ÉLAGAGE

JP SERVICES - Tél : 06 50 21 97 00  
A BOUT DE BRANCHES - ALAZARD Julien  
Tél : 06 27 92 48 59  
SIMON Frédéric - PAYSAGISTE - Tél : 06 40 19 25 92

## FIOUL - RAMONAGE

Ets ICHARD - Tél : 09 67 21 90 41 - 04 90 46 90 41

## GARAGE - RÉPARATIONS AUTOMOBILES

Garage BEGUIN Antony - Tél : 08 92 97 63 41

## AUTRES

CHEZ PLUIE PROVENCE - Tél : 07 84 56 02 37  
PLANTES ET PARFUMS PROVENCE - Tél : 04 90 10 08 00  
A.D.L ELEVAGE DE PERROQUETS - Tél : non communiqué  
PLAT Denis, Graphiste - Tél : 04 90 37 77 03  
AMORIN Sandrine, Architecte - Tél : 04 90 46 80 58  
M.BIKE - Technicien cycles - Tél : 06 80 54 89 55  
VELOZ, location VTT AE - Tél : 06 74 51 92 57  
Atelier Julien ALLEGRE - Sculpteur - Tél : 06 83 47 14 58  
Crèche MONTESSORI - Tél : 08 99 10 91 70

# Commerces



**LE PAIN MEDIEVAL**  
*Boulangerie pâtisserie*



**Proxi**  
*Epicerie*



**La COME DI**  
*Pizzeria*



**PHARMACIE ST ROCH**  
*Pharmacie*



**Les ROSES de SABLET**  
*Fleuriste*



**Jac'Soul**  
*Restaurant*



**ATELIER COIFFURE**  
*Coiffure*



## CAFE des SPORTS

Bar - Restaurant



## INSTITUT de SABLET

Esthéticienne



## L'INSOLITE

Fabrique d'objets de décoration et vente de vêtements



## La SUITE COIFFURE

Coiffure



## L'AVENTURE

Tabac Presse Loto



## LE MAXEL

Restaurant



## TAXIS des DENTELLES

Taxis - Locations de vélos électriques



## Anges et Lys

Pompes funèbres



## MAISON DES VINS ET DU TOURISME

Vente de vins et  
renseignements  
touristiques



## M'Bikes

Réparations-Ventes-Entretiens de vélos

# Associations

<b>DENTELLES FOOTBALL CLUB</b>	OLLIVIER Cédric SEGUI Bernard	04 90 46 93 55	Foot
<b>TENNIS CLUB</b>	MARTIN Joëlle		Tennis
<b>SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT</b>	VINCENT Roger	04 90 46 90 84	Chasse
<b>AMICALE DES PECHEURS</b>	CAUDRELIER Laurent		Pêche
<b>AMICALE SAPEURS-POMPIERS</b>	RAYNAUD Xavier	04 90 46 97 44	
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	BAYLE Léo	04 90 46 91 83	
<b>MAISON DES VINS ET DU TOURISME</b>	CHAUVIN Eric	04 90 46 82 46	Point infos
<b>LES ECOLES</b>	Directeur	04 90 46 90 46	Coopérative scolaire
<b>LE CLUB DES RETRAITES</b>	DESCOURS Christiane	04 90 46 86 30	Animation du 3 <sup>ème</sup> âge
<b>PAPIYO</b>	MEFFRE Marie-Claude		Gym douce
<b>LE COMITE DES FETES</b>	VINCENT Roger	04 90 46 90 84	Fête votive
<b>C.C.E.L</b>	GOPAUL Raphaëlle LAROCHE Emmanuelle	06 18 65 42 30	
<b>CYCLO CLUB</b>	MIONE Stéphane	06 24 47 68 25	Vélo
<b>LES AMIS DE L'ECOLE</b>	GRIMALDI Amandine		
<b>SABLE ET RYTHME</b>	VLAMINCK Sylvie	04 90 46 84 99	Gym-Danse
<b>LES COMPAGNONS DES BARRY'S</b>	RASPAIL Pierre	04 90 46 80 73	Culturelles diverses
<b>LA JOURNEE DU LIVRE</b>	LAFFONT Sylvie	jdls@orange.fr	Salon littéraire
<b>ASSOCIATION PATCHWORK</b>	VINCENT Esther	04 90 46 90 84	
<b>LES PETITS BONHEURS</b>	Mme MARIA	04 90 46 99 60	Maison de retraite
<b>SYNDICAT DES VIGNERONS</b>	LAMBERT Philippe ALAZARD Loïc	04 90 46 93 30	Défense et promotion du vignoble
<b>SHAN SHUI</b>	MERCIER Pascale	06 16 67 09 75	Qi Gong
<b>SMILING HEART YOGA</b>	HENDERSON Janet janet.henderson@orange.fr		Yoga
<b>SAMMAGUI YOGA</b>	BEUDON Sandrine	07 49 64 93 72	Yoga - Yoga thérapie
<b>OXYGENE</b>	MOUGIN Jessica	06 25 67 81 62	Multi sports
<b>THÉÂTRE</b>	BERDUGO Simon	06 74 60 30 23	
<b>ENVY SPORTS</b>	VERWAERDE Axel	07 81 90 84 51	Pilates
<b>LINE DANCE VILLAGE</b>	PUYAU Brigitte	06 18 38 19 34	
<b>TERRE DE TRAIL</b>	MIONE Stéphane mione.stephane@hotmail.fr		
<b>ASSOCIATION Grande Rue</b>	DUMAS Bernard	06 71 47 26 92 07 86 15 73 69	Collectif d'artistes
<b>BRAIN ZEN</b>	DELOMEL Ghislaine	06 12 55 78 35	Sophrologie - Hypnose - Yoga

# Le mot de l'opposition

Conformément au CGCT, cette page est réservée à l'expression des conseillers et conseillères de l'opposition. Les textes sont retranscrits dans leur intégralité, sans modification, ni correction.

Chères administrées, chers administrés,

Alors que nous tournons la page de 2025, il nous tenait à cœur de revenir avec vous sur les temps forts qui ont marqué notre village cette année, et de vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous témoignez depuis maintenant six années.

L'année qui s'achève n'a pas été exempte de défis. Entre l'intensification des épisodes climatiques, la hausse du coût de la vie, les contraintes budgétaires qui pèsent sur nos collectivités et les incertitudes qui traversent notre société, chacun a dû faire preuve d'adaptation et de résilience. Pourtant, malgré ces difficultés, notre commune a su avancer, se transformer et continuer à placer le bien-être de des habitants au centre de ses préoccupations.

Plusieurs projets structurants ont vu le jour ou ont franchi des étapes décisives cette année. La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la consolidation du projet d'espaces de rencontre intergénérationnels, la dernière tranche de travaux de rénovation des rues du vieux village ou encore le soutien aux initiatives associatives ont contribué à renforcer le dynamisme et l'attractivité de notre village. Ces avancées ne sont pas seulement techniques : elles incarnent une volonté commune de préparer un avenir durable et harmonieux.

En tant qu'élus de l'opposition, nous avons toujours exercé notre rôle avec responsabilité, transparence et

sens du dialogue. Nous avons oeuvré pour le bien vivre ensemble, cherchant constamment la collaboration plutôt que l'affrontement, l'écoute plutôt que la division. À chaque étape, nous avons privilégié l'intérêt des Sablétaines et des Sablétains, en participant activement aux échanges, en formulant des propositions constructives et en soutenant les projets bénéfiques pour toutes et tous.

Cette année encore, nous avons su nous adapter aux réalités mouvantes, trouver des solutions collectives, et maintenir un esprit de coopération au service de notre commune. Car ce qui fait la force d'un village, ce n'est pas l'uniformité des opinions, mais la capacité à travailler ensemble, dans le respect et la confiance.

À l'aube de 2026, nous souhaitons que notre village continue de cultiver la bienveillance, l'entraide et l'ouverture. Puissions-nous transmettre aux générations futures un village où il fait bon vivre, riche de sa diversité et de son sens du partage.

Nous vous adressons nos voeux les plus chaleureux pour cette fin d'année. Qu'elle vous apporte douceur, espoir et moments précieux auprès de celles et ceux qui vous sont chers. Nous restons pleinement engagés à vos côtés, avec la conviction profonde que c'est collectivement que nous construirons l'avenir de notre commune.

*Avec toute notre considération et notre gratitude,  
Vos élus : Nadia EL MAHSANI, Jean Claude FROGER*

Bonjour à tous,

2025 s'achève et cette année encore, le village aura été administré de manière chaotique, sans cohérence et avec un manque évident d'écoute du Conseil municipal ...et des habitants.

Nous nous focaliserons cette année, dans ce mot de l'opposition, sur ce dernier point parce qu'il est problématique. Nous constatons encore une fois que la volonté du maire est d'expédier le plus vite possible les Conseils municipaux qu'il souhaite réduire à une simple formalité alors qu'ils devraient être le lieu des informations claires, des questions, des échanges et des débats entre conseillers municipaux et avec le maire pour voter le mieux possible un choix pour la commune. Le manque d'informations données pendant les Conseils municipaux est flagrant et pose problème : pas de tableau de financement fourni avec les projets d'investissement, des chiffres donnés oralement quand le maire s'en souvient, la désagréable sensation que certains chiffres ou réponses sont inventés et loin de la réalité, les devis qu'on nous demande de voter, mais qui ne figurent jamais en pièce jointe à la délibération, le budget municipal qu'on nous demande d'approver sans fournir les comptes de la commune en amont pour en prendre connaissance et que le maire voudrait que nous découvrions le jour du vote !

Bref, le fonctionnement des conseils municipaux est assez lunaire. La rétention d'informations prime sur tout et l'agressivité s'invite souvent, contre ma personne parce que je pose des questions ou réclame à plusieurs reprises un document que je suis en droit de consulter, mais aussi, il faut bien le dire, à l'encontre de sa propre majorité que le maire n'écoute pas plus que nous.

Je terminerai ce mot de fin d'année en évoquant le village, sa propreté, son entretien général dont vous me dites toujours ne pas être satisfait, à juste titre. Pourtant, ce n'est pas faute de signaler un point, puis un autre et encore un autre. Il faut bien dire ici que tous les conseillers municipaux ont signalé toute l'année le manque d'entretien voire parfois la saleté du village, mais le maire n'en tient pas compte et fait comme il veut.

Mais si je me suis engagée dans cette aventure, ça n'est pas parce que tout allait bien dans notre village et que j'entendais que vous étiez satisfaits. Je vous dis donc à 2026, on se retrouvera dès janvier ou on se croisera bien avant dans Sablet.

Je vous souhaite de passer un bon Noël et vous présente mes meilleurs voeux pour 2026, avec en premier lieu, tous mes voeux de santé.

*Bien cordialement,  
Olivia Gazzano  
Demain à Sablet*

*invitation*

*Jean Pierre LARGUIER*

*Maire de SABLET*

*Et son Conseil Municipal*

*Vous invitent à la*

*Cérémonie des Vœux*

*Le 08 Janvier 2026  
19 h.*

*à la salle des fêtes de SABLET*



# INFOS PRATIQUES

## **MAIRIE**

38, route d'Orange  
Tél. : 04 90 46 90 19  
E-mail : accueil@sablet84110.fr - www.sablet-provence.fr  
Panneau Pocket  
Espace CNI  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
Le Maire, les Adjoints et les Conseillers  
reçoivent sur rendez-vous  
**BIBLIOTHÈQUE**  
Tél. : 04 90 46 87 26  
E-mail : sablet.bibliotheque@wanadoo.fr  
Lundi de 14h à 17h - Mercredi de 14h à 17h  
Vendredi de 9h à 12h  
**CCVV**  
Tél. : 04 90 36 16 29

## **SANTÉ**

**MAISON DE SANTÉ :**  
- Médecins : Sur RDV - Tél. : 04 90 46 93 79  
- Kinésithérapeutes : Tél. : 04 90 46 94 25  
- Infirmiers : Tél. : 04 90 46 96 06 et 04 90 46 82 67  
- Podologues : Tél. : 06 38 32 54 74  
- Diététicienne : Valérie FALCOZ - Tél. : 06 44 08 95 29  
- Orthophoniste : Marie AUJAMES  
Dentistes : Tél. : 04 90 46 90 42 et 04 90 46 98 11  
Ostéopathes : 06 95 95 66 70  
Pharmacie : Tél. : 04 90 46 90 16 - Fax 04 90 46 80 05  
Pharmacie de garde pour Sablet-Vaison-Malaucène  
Tél. : 04 90 41 73 32

## **ETUDE NOTARIALE**

62, rue Charles de Gaulle - Tél. : 04 90 46 90 21

## **SÉCURITÉ**

GENDARMERIE : Vaison la Romaine - Tél. : 04 90 36 04 17  
POMPIERS : Tél. : 18, avec portable : 112  
SAMU : Tél. : 15

## **EAU « SAUR »**

Urgences : Tél. : 0810 074 018  
Accueil : route de Tulette - Sainte Cécile les Vignes  
Tél. : 04 90 34 00 82 - Fax 04 90 34 00 85

## **ASSAINISSEMENT SUEZ**

Tél. : 0810 439 439 et 0810 739 739

## **ENEDIS**

Tel. : 09 72 67 50 84

## **CARRIÈRES**

**Copat** - Tél. : 04 90 12 10 20

## **LA POSTE**

Lundi de 13h à 16h30 - Mardi de 8h30 à 12h00  
Mercredi de 9h15 à 12h15 et de 13h à 16h30  
Jeudi de 8h30 à 12h  
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30  
MSP : Tél. Poste : 08 90 210 888

## **ÉCOLES**

Tél. : 04 90 46 90 46  
Cantine : Tél. : 04 90 46 93 61

## **CRÈCHE**

Les Petits Malins - Tél : 04 90 46 96 05

## **SOCIAL**

CLIC Vaison : Tél : 04 90 36 50 00  
Caisse Primaire d'assurances maladie :  
826, allée Ambroise Croisat - Orange  
Tél. : 0820 849 841 et 0820 900 900  
Mutualité Sociale Agricole : 63, grande Rue  
Vaison la Romaine - Tél. : 04 90 36 07 66 de 9h à 12h  
Caisse d'Allocations familiales :  
6, rue St Charles - Avignon - Tél. : 04 90 27 87 00  
Conciliateur : Conseil Départemental d'accès au droit  
Mairie de Vaison Tél. : 04 32 74 74 90  
E.D.E.S : 04 90 36 53 50

## **PERCEPTION - CARPENTRAS**

Tél. : 04 90 63 72 70  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

## **CADASTRE**

132, allée Auvergne - ORANGE - Tél. : 04 90 51 21 22

## **MAISON DES VINS ET DU TOURISME**

Tél. : 04 90 46 82 46 et 04 90 46 95 57  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi  
de 10h à 12h et 14h à 18h  
si-sablet@wanadoo.fr

## **CRÉDIT AGRICOLE**

Agence de Sablet : uniquement distributeur

## **DÉCHETTERIE DE VAISON LA ROMAINE**

Tél : 06 07 98 23 32  
Horaires particuliers : Du lundi au vendredi de 14h à 17h  
Gratuit pour les particuliers  
Pour les professionnels : Du lundi au vendredi de 8h à 12h

## **DÉCHETTERIE GRAVATS**

Tel. : 04 90 36 58 52

## **RESSOURCERIE LA MUSARDIÈRE**

14 Quai de Verdun, 84110 Vaison la Romaine  
Tél. : 07 66 89 05 34

## **POMPES FUNÈBRES**

Anges et Lys - Tél. : 07 86 45 50 39

## **DÉFIBRILATEURS**

Ehpad Le Tilleul d'Or  
Salle des fêtes  
Mairie  
Maison des associations Petit Portail





SABLET-près-OUVÈZE (Vaucluse) — Place de la Mairie



VAUCLUSE ILLUSTRE — SABLET - 3. Arrivée route de Carpentras et le Casino



Collection artistique « Lux » — Lang 818 1893, phot.-édit. C'est



SABLET-près-OUVÈZE (Vaucluse) — Arrivée route de Carpentras



Collection artistique « Lux » — Lang 818 1893, phot.-édit. Orange  
LE VAUCLUSE ILLUSTRE — SABLET - 4. Place de la Mairie et la Poste



4 SABLET - Rue Colombier



SABLET (Vaucluse) — L'Aire de la Croix



SABLET (Vaucluse) — L'Aire de la Croix